



SYNTHESE DE LA NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES POUR L'ANNEE 2019

S'inscrivant dans le cadre du renforcement de la transparence de la gestion budgétaire, la note sur les dépenses relatives aux Charges Communes accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2019, met en évidence le rôle du budget des Charges Communes comme instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales, ainsi qu'à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants.

Le budget des Charges Communes : instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales

Les crédits du chapitre de fonctionnement du budget des Charges Communes sont constitués, essentiellement, de dépenses revêtant un caractère social telles que la charge de compensation, la contribution de l'Etat aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale, ainsi que les allocations, rentes et pensions diverses.

Le montant des crédits ouverts au titre dudit chapitre pour l'année 2017, s'élève à 36.790,000 MDH. Ce montant a été augmenté, en cours d'année, d'une somme de 438,363 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles.

Ainsi, le montant total des crédits ouverts au titre du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement pour l'année 2017, a atteint 37.228,363 MDH.

Au 31 décembre 2017, le taux de réalisation du chapitre susvisé a été de 97,56%, compte tenu des prélèvements sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles.

Quant à l'année 2018, le montant des crédits inscrits au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes, a enregistré une baisse de 166,380 MDH ou 0,45% par rapport à l'année 2017, pour atteindre 36.623,620 MDH.

A fin juillet 2018, les crédits engagés au titre dudit budget ont atteint 27.226,069 MDH, compte tenu d'une dotation de 360,026 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles, soit un taux de réalisation de 73,62%.

Le budget des Charges Communes : instrument d'appui à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, essentiellement, à la couverture des dépenses afférentes à la participation du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration d'établissements publics et à l'apurement de leurs dettes, ainsi qu'à d'autres transferts.

Le montant des crédits ouverts au titre dudit chapitre pour l'année 2017, s'élève à 20.176,000 MDH.

Au 31 décembre 2017, les crédits engagés au niveau du chapitre susvisé se chiffraient à 20.620,059 MDH, dont 1.000,000 MDH sous forme de versements effectués à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A », soit un taux de réalisation de 97,37%.

S'agissant de l'année 2018, le montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes, a affiché une baisse de 3,63% par rapport à l'année budgétaire 2017, pour s'établir à 19.443 MDH.

A fin juillet 2018, les crédits engagés au titre du budget d'investissement des Charges Communes s'élevaient à 14.038,706 MDH, soit un taux de réalisation de 72,20%.

Présentation du budget des Charges Communes au titre de loi de finances pour l'année budgétaire 2019 :

Les crédits inscrits au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes pour l'année 2019 s'élèvent, respectivement, à 44.095,142 MDH et 20.419,956 MDH, contre 36.623,620 MDH et 19.443 MDH en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 20,40% et 5,02%.